

## COMMUNE DE MOYE

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, POËNCET Luce, VIBERT Martine, BAILLARGEAT Marc, CANAL Céline, CHATEL Bernard, MAISON Julien

Absents/excusés: AIGON Chloé , JOB Anthony, PERRISSOUD Jean, SICLUSAN Mihaela, ROBICHON LIEVOIS Françoise (pouvoir à E. GOURY)

Secrétaire : GOURY Elodie

En ouverture de séance Madame Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, modification de deux délibérations prises en Juin et Juillet concernant la vente de l'ancienne école du Villard

#### 1) Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 01/09/2021

#### 2) Vente de l'ancienne Ecole du Villard

Madame le Maire demande au conseil municipal la modification de deux délibérations prises au mois de juillet concernant la vente de l'ancienne école Villard.

Le prix de vente initial hors frais d'agence avait été fixé à 250 000€ et 12500€ de frais d'agence lors de la délibération initiale. Il s'avère qu'une erreur de répartition du montant des frais d'agence a été constaté. Il convient donc de rectifier comme suit :

Après correction le montant du prix de vente hors frais d'agence s'élève à 250 688€ et 11 812€ de frais d'agence pour l'agence IAD France.

- Après échanges et débats le conseil municipal vote à l'unanimité à la modification de ces deux délibérations

#### 3) Débat sur la perspective de rejoindre le SCOT du bassin annécien

Mme Le Maire informe les Elus de la réunion tenue en septembre à la communauté de commune au cours de laquelle Mme Lardet, présidente de l'agglomération du Grand Annecy est venue pour présenter le Scot (Schéma de Cohérence Territorial) du bassin annécien dans la perspective de l'élaboration d'un SCOT élargi. Les études et démarches menées sur le territoire du Grand Bassin de vie annécien ont été rappelées ainsi que les arguments en faveur de l'élaboration d'un SCOT élargi permettant d'intégrer les problématiques et prospectives à long terme – 20 ans (prise en compte du fonctionnement territorial, nouvelles formes de mobilité, transition écologique, développement économique...).

Il est demandé à chaque conseil municipal de débattre sur ce sujet.

Les avantages de rejoindre ce SCOT élargi sont réels comme : faciliter les déplacements domicile/travail, développement du réseau ferroviaire. Les élus s'interrogent cependant sur le mode de fonctionnement de la gouvernance notamment dans la répartition du nombre de sièges alloués à notre territoire. La composition actuelle du conseil syndical laisse à penser que les petites communes n'auront pas de poids dans le processus de décision.

Malgré un intérêt certain pour le SCOT élargi du bassin annécien, le conseil municipal ne souhaite pas se positionner pour rejoindre le SCOT.

#### 4) Présentation du rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2020 qui donne lieu à des échanges.

#### 5) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service prévention et valorisation des déchets 2020, Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Préalablement à la séance du conseil municipal, les deux rapports ont été envoyés aux membres du conseil municipal et sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes.

## 6) Vente d'une parcelle communale

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de vente d'une parcelle communale à Poisu, pour améliorer l'accès et la sécurisation à proximité de la voirie, dans le cadre du plan d'alignement de Poisu.

Parcelle cadastrée B 758, en zone UC, après échanges et débats, le prix de vente proposé est de 150€ du m2. Par ailleurs, il est noté que des frais ont déjà été engagés par la commune sur cette parcelle (frais de géomètre, aménagement de l'accès à la voirie)

Madame Le Maire rappelle que la vente sera soumise à la levée de la servitude existante sur parcelle 755.

➤ Après échanges et débats 7 votes Pour 3 votes Contre

## 7) Source de la DIAU

Au niveau de captage de la source de la DIAU, il serait nécessaire de la mise en place d'un traitement de l'eau d'où un besoin d'électricité.

Madame le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau électrique sur la parcelle C 1179 au lieu-dit les Chaffauds.

La signature d'une convention avec le SYANE est nécessaire afin d'autoriser l'implantation d'ouvrage de réseaux de distribution publique d'électricité.

➤ Après échanges, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer à l'unanimité la convention

## 8) Ressources humaines : loi 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique

Pour être en conformité, avec cette loi, le Centre de Gestion 74 propose aux communes un modèle de protocole relatif au temps de travail. Ce modèle sera ensuite adapté et envoyé au comité technique du centre de gestion avant validation par le conseil municipal d'ici le 31 décembre 2021.

### DIVERS

**Service technique** la mutualisation d'un poste d'agent entre la commune de Moye et de Lornay prendra fin au 31/12/2021.

**Cérémonie du 11 Novembre** : fixée le 11 Novembre à 10H30 aux Monuments aux Morts avec la présence des enfants du groupe scolaire

Séance levée à 22h30.

**Le Maire de Moye**  
**Martine VIBERT**